



Compte-rendu de la réunion DRH/Organisation syndicale du 16 mars 2011

L'intersyndicale des contrôleurs de transports terrestres avait souhaité une rencontre avec le secrétaire général du Ministère ou le cabinet pour évoquer la question de la destruction du corps des CTT.

Les deux entités ont refusé cette rencontre et ont chargé la DRH de nous recevoir pour évoquer la question. Nous avons des interrogations précises sur le projet de l'administration, cette dernière a été incapable de nous apporter des réponses. Rien à ce jour ne semble arrêté, la seule certitude côté administration c'est que la fusion va se faire, tout simplement parce qu'elle correspond à une commande de la direction générale de la fonction publique.

Pire que tout, la DRH nous a annoncé que la fusion se ferait d'abord et que les modalités, pouvant éventuellement préserver un semblant d'intégrité à la mission de contrôle des transports, ne seraient fixées qu'une fois la fusion réalisée. Ceci englobe un éventuel recrutement de CTT au deuxième niveau de grade (le reclassement de tous les agents du premier niveau au second étant d'emblée exclu), l'identification d'une branche du nouveau corps par une formation spécifique et des habilitations particulières.

Seul point où la DRH semble un peu plus avancée dans ses réflexions, la PFR, avec la vague promesse que nos primes doivent valoriser les difficultés de notre métier... à budget constant, ce qui laisse peu de marge de manœuvre.

Nos pires craintes se confirment.

En région Nord-Pas de Calais, le chef de service ne s'embarrasse déjà pas de scrupules pour puiser dans les effectifs de CTT. De même en région Champagne-Ardenne des postes d'encadrement de CTT sont confiés à des B administratifs ou techniques de 1^{er} niveau. Dès le 1^{er} janvier 2012 la liberté des DREAL sera totale.

La DGITM, convaincue comme nous de l'hérésie d'un tel projet découvrirait en même temps que nous le non-projet de la DRH. Affligée comme nous, elle n'a pu que répéter, qu'en tant que Direction de Programme, elle avait besoin de ce corps et des agents qui exercent des missions toujours plus nombreuses de régulation des transports.

Nous avons évoqué l'obligation faite aux pays entrant dans l'Union Européenne de créer un corps de contrôle lorsque nous, nous le supprimons purement et simplement.

Comment justifier un tel gâchis ?

A demi- mots la DRH n'a pas hésité à évoquer le fait que toutes les missions de la DREAL se valent et que par conséquent il n'y avait rien de choquant à envisager que la répartition des effectifs de B administratifs évolue en fonction des carences plus ou moins grandes constatées dans certaines régions au sein de tel ou tel service.

Nous rejetons cette fusion. Au demeurant il nous faut envisager l'hypothèse où le rapport de force n'étant pas en notre faveur, on nous l'imposerait. Il ne fait aucun doute pour nous que certains postes de SA comportent des contraintes importantes, tout comme il ne fait aucun doute pour nous que TOUS les postes de CTT en comportent. Partant de là, la simple équité exige que les CTT ne soient pas reclassés dans l'éventuel futur corps aux mêmes conditions que l'ensemble de B administratifs de ce ministère.

Nous ne voyons là aucune injustice, bien au contraire. Reclassement des personnels conformément aux promesses faites et en faisant en sorte qu'enfin, les spécificités de leur métier soient reconnues ne nous semble pas être du corporatisme, c'est simplement normal. Nous défendons notre métier. Celui-ci connaît de telles contraintes, que seule une véritable revalorisation statutaire et indemnitaire est en mesure de le sauver et de maintenir son attractivité.

Nous en appelons à tous les CTT. Nous, syndicats, devons pouvoir montrer que nous agissons au nom de chacun. Il nous faut peser par notre mobilisation autour d'une revendication principale : le corps ne doit pas mourir.

Le 29 mars nous vous appelons à la grève et à venir manifester à Paris.

Nos revendications sont légitimes, notre détermination doit être à la hauteur de l'enjeu.

Le 29 mars tous ensemble, tous à Paris.

*Pour l'intersyndicale,
Jacques DOTU - Pierre GUERIF*